

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF594

présenté par
M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général

ARTICLE 38

ÉTAT G

Mission « Cohésion des territoires »

Supprimer l'alinéa 297.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir l'état G dans sa version issue de l'Assemblée nationale. Il supprime l'indicateur « Taux de rénovation énergétique des logements sociaux » rattaché au programme 135 Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat.

L'information demandée est disponible, notamment dans le cadre de l'indicateur « Consommation énergétique globale des logements » et des travaux de l'Observatoire national de la rénovation énergétique (ONRE).